



SYNDICAT LA CGT DU PERSONNEL  
DÉPARTEMENTAL 63

**LETTRE ELECTRONIQUE DE DIFFUSION CGT CG 63 n° 237 du 4 mars 2016**

### **ACTUALITÉ**

Pour le retrait du projet de loi El Khomri : Mobilisation dès le 9 mars !

**Nous exigeons le retrait total du projet de loi EL KHOMRI  
et l'abrogation des lois MACRON et REBSAMEN !**

**Dans les facs, les entreprises, les administrations, sur les réseaux  
sociaux, la colère monte !**

**Toutes et tous dans la rue le 9 mars 2016 !**

**Manifestation étudiante à 12h15 de Gergovia à Delille**

**et jonction avec les salariés à partir de 13h,**

**puis manifestation jusqu'à la Préfecture.**

**Le rassemblement se poursuivra Place de Jaude.**

### **ACTUALITÉ CG PUY-DE-DOME**

Réunion d'information à l'attention des assistantes familiales le jeudi 10 mars, à 9h30, salle E550 au Conseil Départemental.

HMI intersyndicale CGT, FO, SUD le lundi 21 mars de 9 h à 12 h à l'hôtel du département : Plan social

Compte rendu réunion du 1 mars 2016 [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

Plan social : Accord Administration UNSA sur les avancements d'échelon

### **ACTUALITÉ DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME**

Pour le retrait du projet de loi El Khomri : Mobilisation dès le 9 mars !

### **ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE**

Samedi 12 mars : Défendons nos libertés ! STOP à l'état d'urgence et à la déchéance de nationalité

### **ACTUALITÉ STATUTAIRE**

Projet de loi Travail – PPCR- Réforme territoriale : C'est la destruction du Code du Travail ! C'est la destruction du Statut ! C'est la destruction du CNFPT !

CGT et FO contre « la déchéance » de tous les diplômés d'État et certificats du Travail Social, par la polyvalence

## APPEL A CANDIDATURES

### LA CITATION DE LA SEMAINE

### ILS ONT OSE LE DIRE

### LE DESSIN DE LA SEMAINE

### LA PHOTO DE LA SEMAINE

## ACTUALITÉ CG Puy-de-Dôme

**Réunion d'information à l'attention des assistantes familiales** et à l'initiative de la CGT avec la présence de FO, le jeudi 10 mars, à 9h30, salle E550 au Conseil Départemental.

**HMI intersyndicale CGT, FO, SUD le lundi 21 mars de 9 h à 12 h à l'hôtel du département** Plan social

**Compte rendu réunion du 1 mars 2016** Non public, réservé aux syndiqués CGT

**Plan social : Accord Administration UNSA sur les avancements d'échelon**

<b>REUNION DE NEGOCIATION</b>	 <b>PUY-DE-DÔME LE DÉPARTEMENT</b>	Direction Générale des Ressources Humaines Service Relations Sociales
<b>REUNION DU 8 DECEMBRE 2015 MESURES D'ECONOMIE – AVANCEMENTS D'ECHELONS</b>		

<b>PARTICIPANTS</b>	
· POUR L'ADMINISTRATION	POUR LES SYNDICATS
M. Jean Louis ESCURET – Directeur général des Services M. Bernard NUGIER – Collaborateur de Cabinet M. Jean-Patrick SERRES – Directeur général des Ressources humaines Mme Frédérique JACOB RODRIGUES - Responsable du SGAP M. François LOCUSSOL – Responsable du service Etude, Prospective et Pilotage Mme Nicole TRUC – Coordinatrice des Relations sociales	Mme Pascale NOBLET (UNSA) Mme Joëlle BONNEFILLE (UNSA) M. Marc SIERRA (UNSA)
Début de la réunion : 16 heures Fin de la réunion : 17 heures 45	

Les autres syndicats étaient absents à cette réunion.

SYNDICAT	ADMINISTRATION
<p>Il s'agit de la dernière réunion de négociation avec le syndicat UNSA concernant les avancements d'échelon dans le cadre des mesures d'économies imposées à la collectivité. Seul le syndicat UNSA a souhaité être présent aux différentes réunions de négociation.</p> <p>Nous tenons à remercier l'administration pour avoir d'une part, tenu compte de nos demandes d'études et d'autre part, pour le document nécessaire à la réunion de ce jour qui nous a été transmis.</p> <p>Ce document montre que l'impact de l'avancement d'échelon à la durée moyenne est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 mois et 3 jours pour les catégories C,</li> <li>- 2 mois et 10 jours pour les catégories B,</li> <li>- 3 mois et 15 jours pour les catégories A.</li> </ul> <p>Cela est tout à fait entendable pour notre syndicat car l'augmentation de cette durée est largement inférieure à un semestre, quelque que soit la catégorie.</p>	<p>Les avancements d'échelon actuellement négociés sont applicables selon les textes en vigueur. Il est nécessaire de rappeler ces négociations seront caduques si les mesures envisagées par Madame la Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique sont votées. Ces mesures sont déjà inscrites dans la loi de finances mais pour l'instant, rien n'est arrêté.</p>
<p>Il serait nécessaire qu'elle revienne sur sa décision qui ne fait pas l'unanimité. Dans l'attente de la sortie d'un texte officiel, nous devons poursuivre notre négociation.</p>	<p>Une simulation a été faite sur le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe afin de connaître la différence entre la durée totale d'un avancement d'échelon à la durée minimale et à la durée maximale :</p> <p>La durée totale d'avancement à la durée minimale est de 18 ans et 8 mois, celle d'avancement à la durée maximale est de 22 ans. Cela représente une différence de 3 ans et 4 mois.</p> <p>Si l'on prend en compte le grade d'attaché principal, la durée totale au minimum est de 14 ans et 9 mois, la durée totale au maximum est de 19 ans, soit une différence de 4 ans et 3 mois.</p> <p>La différence est dans tous les cas inférieure à 10 ans comme cela a été dit lors du CT du</p>

	<p>30 novembre.</p> <p>De plus, ces simulations portent sur la différence de durée entre l'avancement au minimum et l'avancement au maximum. Cette différence est moins importante dans le cas d'un avancement à la durée moyenne.</p>
<p>Il est important de prévoir une durée intermédiaire différente dans le cas où la celle-ci est égale à la durée maximale.</p>	<p>Nous devons réfléchir sur l'avancement à la durée intermédiaire applicable aux agents absents depuis plus de 6 mois et égale à la durée moyenne + 2 mois. En effet, celle-ci peut, pour certains grades, correspondre à une durée maximale. Cela est gênant car l'avancement à la durée maximale est réservée aux agents ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire.</p> <p>La durée intermédiaire pourrait être égale à la durée moyenne plus 1 mois. Dans le cas où la durée intermédiaire serait égale à la durée maximale, celle-ci serait ramenée à la durée moyenne + 15 jours.</p>
<p>Concernant le document « Proposition formelle de l'Administration », nous souhaiterions que l'introduction soit modifiée et que les mesures qui viennent d'être décidées soient reprises sur chacune des années.</p>	<p>Ce document n'est pas un document officiel</p>
<p>A l'issue de cette dernière réunion de négociation, le syndicat UNSA et la collectivité sont arrivés à un accord sur les mesures d'avancement d'échelon dans le cadre des économies imposées à la collectivité.</p> <p>En résumé, les mesures adoptées portent sur les points suivants :</p> <p style="text-align: center;"><b>Pour les années 2016 – 2017 – 2018</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avancement d'échelon à la durée moyenne pour tous les agents,</li> <li>- Pas de cumul d'avancement d'échelon avec un avancement de grade ou une promotion interne,</li> <li>- Conservation d'un avancement à la durée minimale pour les futurs retraités dont la date de départ est connue,</li> <li>- Avancement à la durée intermédiaire (durée moyenne + 1 mois) pour les agents absents depuis plus de 6 mois. Pour les cadres d'emplois dont la durée intermédiaire (durée moyenne + 1 mois) est égale à la durée maximale, la Collectivité fixe une autre durée intermédiaire (durée moyenne + 15 jours),</li> <li>- Avancement à la durée maximale pour les agents ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire.</li> </ul>	

**Pour l'année 2019**

- Avancement à la durée moyenne pour tous les agents, mais avancement à la durée minimale pour 10 % de l'effectif, au regard de la manière de servir qui s'appuiera sur des critères qui feront l'objet d'une négociation avec les partenaires sociaux, à compter de l'année 2016,
- Pas de cumul d'avancement d'échelon avec un avancement de grade ou une promotion interne,
- Conservation d'un avancement à la durée minimale pour les futurs retraités dont la date de départ est connue,
- Avancement à la durée intermédiaire (durée moyenne + 1 mois) pour les agents absents depuis plus de 6 mois. Pour les cadres d'emplois dont la durée intermédiaire (durée moyenne + 1 mois) est égale à la durée maximale, la Collectivité fixe une autre durée intermédiaire (durée moyenne + 15 jours),
- Avancement à la durée maximale pour les agents ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire.

**Procédure envisagée**

- Le présent compte rendu sera signé :
  - par le secrétaire et le secrétaire adjoint du syndicat UNSA,
  - par le Directeur général des services.
- Les mesures adoptées ce jour feront l'objet :
  - d'un rapport présenté pour information, lors du prochain Comité technique,
  - d'une communication à la prochaine Assemblée afin que les élus prennent acte de l'ensemble du dispositif mis en place. Cette communication reprendra les termes du rapport présenté en Comité technique et précisera que ces mesures ont été prises suite à une négociation avec le syndicat UNSA et l'accord trouvé avec ce syndicat à l'issue de cette négociation.

Le présent compte rendu est adopté.

Le Directeur général des Services



Jean Louis ESCURET

Le syndicat UNSA,

Madame la secrétaire,



Pascale NOBLET

Monsieur le secrétaire adjoint



Marc SIERRA

## Prochaines réunions

### Commission administrative Paritaire :

8 et 9 mars 2016 sur les avancements de grade et les promotions internes

### Comité technique :

11 avril 2016

20 juin 2016

3 octobre 2016

5 décembre 2016

Suite [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

## ACTUALITÉ DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

### Pour le retrait du projet de loi El Khomri : Mobilisation dès le 9 mars !

*Communiqué de l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF*

**Les organisations syndicales du Puy de Dôme : CGT, FO, Solidaires, FSU et UNEF exigent le retrait de la loi EL KHOMRI et appellent à la mobilisation de tous les salariés, chômeurs, retraités, étudiants, lycéens.**

**Le seul report de la date de présentation du projet de loi devant le conseil des ministres ne change rien : le 1er ministre ne parle d'ailleurs que de corrections !**

**Comme partout en France, le 9 mars, nous appelons à des rassemblements, des AG, des débrayages et grèves dans les entreprises.**

Sous prétexte de simplifier un code du travail prétendu trop compliqué, le projet de loi de la ministre du travail devenue ministre du patronat n'a qu'un but : réduire au maximum les protections et les droits collectifs des salariés et par voie de conséquence, servir la soupe au patronat et précariser la société, notamment la jeunesse déjà enfermée dans des situations sans avenir.

Le gouvernement, le patronat, les prétendus experts économiques, une partie des médias, n'ont eu de cesse d'accabler de tous les maux le code du travail qui serait à la fois responsable du chômage, de la crise, de l'évasion fiscale, des délocalisations... et pourquoi pas du temps pourri et du lait qui déborde sur le feu.

MACRON et REBSAMEN ont déjà commencé le travail de sape en attaquant les conditions du licenciement économique, la médecine du travail, le repos dominical, le travail de nuit, le droit des représentants du personnel comme le droit à la défense prud'homale. Le projet de loi EL KHOMRI, largement inspiré par le rapport BADINTER, répond à l'exigence de l'Union Européenne de « moderniser le marché du travail » en France. Il représente l'un des pires reculs sociaux depuis la Libération et satisfait les exigences du MEDEF dont le projet est de revenir au contrat de louage de service négocié de gré à gré et de soumettre les travailleurs à la loi du marché et du libéralisme sauvage.

La prétendue démocratie sociale est une mascarade, les salariés pourraient soi-disant se prononcer par référendum sur des réorganisations refusées par une majorité de syndicats : c'est du chantage institutionnalisé. Pour arriver à leurs fins, les patrons n'hésitent pas à brandir les menaces de licenciement et ont recours à la répression antisyndicale, soutenus par le gouvernement qui criminalise le mouvement social.

Nous refusons que, dans un système qui tend de plus en plus vers l'esclavagisme salarié, la démocratie sociale que l'on nous propose soit de choisir le poids des chaînes.

Pour les Unions syndicales Départementales CGT, FO, Solidaires, FSU et UNEF du Puy de Dôme, le niveau de la misère et de régression sociale ne se négocie pas. Le projet de loi EL KHOMRI n'est ni négociable, ni amendable : il doit être retiré !

**Nous exigeons le retrait total du projet de loi EL KHOMRI**

**et l'abrogation des lois MACRON et REBSAMEN !**

**Dans les facs, les entreprises, les administrations, sur les réseaux sociaux, la colère monte !**

**Toutes et tous dans la rue le 9 mars 2016 !**

**Manifestation étudiante à 12h15 de Gergovia à Delille**

**et jonction avec les salariés à partir de 13h,**

**puis manifestation jusqu'à la Préfecture.**

**Le rassemblement se poursuivra Place de Jaude.**

La CGT appelle ses militantes et ses militants à se rassembler à partir de 11h, place du 1<sup>er</sup> mai à Clermont-Ferrand. Les organisations de jeunesse, en provenance des universités, et les cortèges syndicaux se rejoindront place Delille à partir de 13h.

Malgré toutes les protestations, le gouvernement persiste dans sa politique antisociale. Au-delà du 9 mars, nous devons durcir la mobilisation et préparer la grève nationale interprofessionnelle !

[Télécharger le communiqué intersyndical](#)

[Télécharger le tract de l'UD](#)

[Consulter les différents tracts, articles et expressions nationales](#)

## **ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE**

**Samedi 12 mars : Défendons nos libertés ! STOP à l'état d'urgence et à la déchéance de nationalité**

Appel à manifestation du collectif « nous ne céderons pas » dont la CGT fait partie

Alors que le Sénat s'apprête à examiner le projet de réforme constitutionnelle concernant l'état d'urgence et la déchéance de nationalité,

Plus de 150 organisations, rassemblées dans les collectifs "Nous ne céderons pas" et "Stop état d'urgence" appellent à une journée nationale de mobilisation (manifestations, rassemblements, réunions, ...), le samedi 12 mars, partout en France pour porter les revendications suivantes :

**Défendons nos libertés !**

**Non à l'état d'exception permanent**

**Levée de l'état d'urgence**

**Non à la déchéance de nationalité**

À Paris, rassemblement à partir de 15 heures

Place Edmond Rostand (M° Luxembourg)

Avec prises de parole, spectacles, tables des signataires

Précédé d'initiatives au quartier Latin à 14h :  
Métro Saint-Michel : Manifestation vers la place Edmond Rostand  
Place Edmond Rostand : Rencontres avec députés et sénateurs

<http://etatdurgence.fr/>

<http://www.nousnecederonspas.org/>

<http://www.stopetatdurgence.org>



**Appel du 12 mars ! Défendons nos libertés !**

## **ACTUALITÉ STATUTAIRE**

**Projet de loi Travail – PPCR- Réforme territoriale : C'est la destruction du Code du Travail ! C'est la destruction du Statut ! C'est la destruction du CNFPT !**

**Le Projet de loi « Travail » du gouvernement, c'est :**

Article 1 : Travaille.

Article 2 : Ferme ta gueule.

**Dans la fonction publique, la casse du statut et PPCR, c'est :**

Article 1 : Ta carrière est bloquée.

Article 2 : Ton salaire est gelé.

Article 3 : La jeunesse est surexploitée : stages non payés, apprentis, service civique...

**Et le CNFPT, c'est :**

L'étranglement financier avec la baisse du 1%.

Les menaces sur l'intégrité du CNFPT : fusion des délégations ? Transformation en agence ?

Le nouveau PROJET du président Deluga :

- ▶ toujours plus d'activités avec moins de personnel (moins de renforts et remplacements !)
- ▶ toujours plus de standardisation, de procédures gestionnaires et d'austérité, de kits et gadgets pédagogiques
- ▶ toujours plus de dégradation des conditions de travail

Dans tout le pays, la colère grandit pour dire **STOP** à cette politique de régression sociale.

Au CNFPT, dans plusieurs structures les collègues ont commencé à se mobiliser collectivement avec les organisations syndicales pour défendre leurs conditions de travail et le service public.

Tous ensemble - salariés, jeunes, chômeurs, retraités...-, faisons reculer le gouvernement  
Tous unis au CNFPT, faisons entendre nos revendications au président DELUGA

**Le 9 mars, le 31 mars, imposons par la grève et les manifestations**



- • Le retrait du projet de loi Travail
- • L'abrogation de PPCR et le rattrapage du point d'indice (15% de perte depuis 2000)
- • Le rétablissement du 1% au CNFPT
- • Des recrutements statutaires supplémentaires au CNFPT
- • Un projet d'établissement qui renoue avec le service public de formation professionnelle



**Tract**

## **Communiqué et tract commun avec FO**

Projet de loi « Travail », PPCR, **c'est la destruction de tous nos droits** : Code du travail, Statut

MANIFESTATIONS ET GREVES DANS TOUTE LA France **Mercredi 9 mars**

Salariés du privé, fonctionnaires, jeunes, chômeurs, retraités...

TOUS ENSEMBLE POUR :

LE RETRAIT DU PROJET DE LOI « TRAVAIL »

LE RETRAIT DE PPCR

L'AUGMENTATION MASSIVE DES SALAIRES



**Communiqué CGT - FO Tract CGT - FO**

**CGT et FO contre « la déchéance » de tous les diplômes d'État et certificats du Travail Social, par la polyvalence**

**Déclaration des Organisations CGT et FORCE OUVRIERE à la Commission Professionnelle Consultative du Travail Social et de le l'Intervention sociale du 23 février 2016**

Le Plan d'action gouvernemental du Travail Social du 21 octobre 2015 a confirmé le principe de suppression les 14 diplômes d'État et certificats du Travail Social, entérinant la casse des métiers. La logique est de substituer « la construction de socle commun à chaque de niveau de qualification » assorti de « l'introduction de modules optionnels de spécialisation approfondie en fin d'études. » Cette évolution de l'architecture, a aussi pour objectif de permettre une plus grande flexibilité.

Au cours des différentes instances, nous avons rappelé notre ferme opposition à la remise en cause des 14 diplômes d'état et certificats.

Pour préparer la suppression de diplômes actuels, le gouvernement a fixé comme objectif de développer la polyvalence des professionnels et d'aller vers un diplôme transversal.

Cette première étape avait débuté par la suppression des diplômes d'État de niveau V d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP) et d'Auxiliaire de la vie Sociale (DEAVS) dès 2016 avec adjonction des Auxiliaires de Vie Scolaire par la création d'un seul diplôme de niveau V.

**La CGT et FORCE OUVRIERE s'y étaient opposées le 25 juin 2015, soutenus par la mobilisation des professionnels contre la polyvalence et la casse du Travail Social.**

Malgré tout, le gouvernement, vient de sommer la Commission de préparer la mise en œuvre du Plan gouvernemental et continue ainsi le travail de casse engagé.

Est programmée la révision de l'ensemble des diplômes du niveau V au niveau I autour d'un corpus commun de connaissances et la création de passerelles avec les métiers du paramédical, de l'animation et de la médiation.

Malgré notre opposition du 29 janvier 2016, la feuille de route n'a pas changé. La CPC ne serait plus qu'une chambre d'enregistrement aux ordres du gouvernement. Pour preuve, les réunions mensuelles imposées à la CPC pour répondre au cahier des charges avant l'été 2016.

Afin de garantir leur indépendance revendicative, la CGT et FO refuseront de participer, sous quelque forme que ce soit, à la co-élaboration de cette casse des diplômés d'Etat.

**Face à ce diktat qui va à l'encontre des positions défendues par nos organisations syndicales la CGT et FORCE OUVRIERE tiennent à rappeler leurs revendications à savoir :**

- • La revalorisation salariale de tous les professionnels du Travail Social, du niveau V au niveau I par des classifications débutant a minima à 20% au-dessus du SMIC,
- • Le maintien de tous les diplômés d'Etat et certificats du Travail Social d' avant 2002.
- • Le refus de la polyvalence et l'abandon du décret promulgué pour les diplômés de niveau V
- • L'abandon du Pacte de Responsabilité qui s'ordonne autour la réduction de 50 milliards de dépenses publiques dont les dépenses de santé, de solidarité et d'action sociale et médico-sociale.
- • L'arrêt des fermetures d'établissements, de services, de places, de lits et d'emplois,
- • La création de tous les emplois nécessaires en tant que de besoins,
- • Le maintien du Statut de la Fonction Publique, des conventions collectives, du Code du travail actuel et leur amélioration.

[Lire le préavis de grève déposé pour le 21 mars 2016](#)



**Déclaration CPC**

### **APPEL A CANDIDATURES**

**615 Agent des travaux publics et agricoles** Grade : Cadre d'emplois Adjointes techniques territoriaux  
Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 11 mars 2016

**2616 Agent d'exploitation du Parc Technique** Grade : Cadre d'emplois Adjointes techniques territoriaux  
Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 11 mars 2016

**2766 3 Chargés de mission emplois/entreprises** Grade : Cadre d'emplois Attachés territoriaux (contrat d'un an)  
Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 18 mars 2016

### **LA CITATION DE LA SEMAINE**

**«Le seul droit absolument indispensable, c'est le droit du travail, soit le droit social au sens général du terme.» Jean Carbonnier**

## ILS ONT OSE LE DIRE :

«La dernière étape est pour bientôt, puisque vous nous préparez un nouveau contrat pour tous les salariés, au nom, sans doute, du principe d'égalité de tous devant la précarité. Aujourd'hui, ce sont les jeunes de moins de 26 ans qui risquent de faire les frais de votre obstination idéologique (...) Tirer prétexte de la précarité de quelques-uns – encore trop nombreux – pour la généraliser à tous, est insupportable.» *François Hollande le 21 février...2006*

## LE DESSIN DE LA SEMAINE

# SIMPLIFICATION DU CODE DU TRAVAIL

Y'A PLUS QU'UN SEUL ARTICLE ...

"BOSSE ET  
FERME LA"!



LASSERRE.

## LA PHOTO DE LA SEMAINE



Myriam El Khomri, Pierre Gattaz

### **CONTACTER LA CGT**

**Tél 0652435261** vous pouvez nous laisser un message, nous vous rappellerons.

**Permanences les mercredis :** 9 mars, 23 mars. 6 avril 2016 de 15 h 00 à 17 h, au local syndical à l'Hôtel du département à Clermont-Ferrand.

Le syndicat CGT du personnel départemental vous invite à vous connecter le plus souvent possible sur notre site internet : <http://cg63cgt.fr/>

Les informations sont mises en ligne en temps réel. Pour rester informés classez notre site dans vos favoris.